



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 14 janvier 2021 à 19h30 en Visio conférence, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 14 JANVIER 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 10 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
6. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Test annuel cylindres APPRIA
 - c) Achat d'uniformes
7. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2021
 - c) Vidange des boues des étangs de la station d'épuration: Mandat
 - d) Déchiquetage des branches
9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2020 payable en janvier 2021
 - b) Comptes à payer pour le mois de janvier 2021
 - c) Comptes payés durant le mois de décembre 2020
10. Comptes à payer (Factures)
 - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (326 009.79\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service:
Règlement d'emprunt #436 (127 147.35\$)
 - c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (522 836.36\$)
 - d) Centre sportif régional Groupe DPJL inc. (4 307.22\$)
 - e) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (17 967.53\$)
11. Contributions financières
- a) Centre Sportif Régional Louis-Cyr inc.
 - b) Regroupement des personnes handicapées
 - c) Croix-Rouge canadienne
12. Permis d'exploitation de salles publiques
13. Ministère des Transports : Permis d'intervention
14. Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec:
Protocole d'entente
15. Programme TECQ 2019-2023
- a) Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre:
Autorisations
 - b) Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre: Étude
géotechnique
16. Programme Emploi-Été 2021
17. Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault
18. Contrat pour Méthode simplifiée
19. Varia
20. Public: Période de questions
21. Levée de l'assemblée

2021-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2021-01-001 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2021-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2020

Résolution #2021-01-002 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 décembre 2020.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 10 décembre 2020

Résolution #2021-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 10 décembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) tenue le 10 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020

Résolution #2021-01-004 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2020.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier fait la lecture du rapport du Service des loisirs pour le mois de janvier 2021.

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de janvier 2021.

2021-01-005 Service de sécurité incendies: Test annuel Cylindres APPRIA

Résolution #2021-01-005 : Service de sécurité incendies: Test annuel Cylindres APPRIA

CONSIDÉRANT QUE les essais d'ajustement quantitatif des respirateurs pour le service de Sécurité incendies doivent être faits annuellement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder aux tests d'appareils de protection respiratoire isolant autonome pour l'année 2021 pour un montant approximatif de 2 500\$.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-01-006 Service de sécurité incendies: Achat d'uniformes

Résolution #2021-01-006 : Service de Sécurité incendies: Achat d'uniformes

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective en vigueur, les pompiers ont droit à de nouveaux uniformes;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Article promotionnel Daniel Dupuis* a transmis un bordereau de prix pour l'achat de manteaux, pantalons, gilets, tuques et casquettes pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville au montant total de 9 701.19\$ taxes incluses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de nouveaux uniformes pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville auprès de la compagnie *Articles promotionnels Daniel Dupuis* pour un montant total de 9 701.19\$ taxes incluses.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2021-01-007 Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2021

2021-01-008 Travaux publics: Vidange des boues des étangs de la station d'épuration: Mandat

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de janvier 2021.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de janvier 2021.

Résolution #2021-01-007 : Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à acheter, selon les besoins, des flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable tout au long de l'année 2021.

ADOPTÉE

Résolution #2021-01-008 : Travaux publics: Vidange des boues des étangs de la station d'épuration: Mandat

CONSIDÉRANT QUE la dernière vidange des boues de l'usine d'épuration a été réalisée en 2015;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise aux normes sont prévus pour 2021-2022 et qu'un mandat pour préparer les documents d'appel d'offres a été octroyé à la firme d'experts-conseils, Tétratech Infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que la vidange des boues soit effectuée préalablement;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a transmis une offre de services pour préparer les documents d'appels d'offres au montant de 6 000.00 \$ plus taxes auquel pourrait s'ajouter un montant approximatif de 3 000\$ pour les services à rendre durant les travaux, tel que décrit dans l'offre de service en date du 26 novembre 2020 relativement à l'octroi un contrat à intervenir concernant la vidange des boues accumulées dans les deux étangs de l'usine d'épuration.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de EXP pour la préparation des documents d'appel d'offres au montant de 6 000.00\$ plus taxes additionné d'un budget approximatif de 3 000.00\$ plus taxes pour le suivi des travaux avec assistance au besoin le tout, tel que décrit dans l'offre de services du 26 novembre 2020.

Il est également résolu que les coûts soient partagés à parts égales avec la Municipalité de St-Cyprien avec Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-01-009
Travaux
publics:
Déchetage
des branches

Résolution #2021-01-009 : Travaux publics: Déchetage des branches

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville accepte les branches d'arbres des citoyens à son dépôt situé à l'extrémité de la rue Poupart;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville accepte les sapins de Noël à son dépôt situé à l'extrémité de la rue Poupart;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au broyage des branches afin de les valoriser en copeaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Broyage mobile Estrie a soumis une offre de services en date du 08 janvier 2021 au coût de 475\$ l'heure plus un frais de mobilisation de 600\$ pour le broyage des dites branches;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense approximative de 5 000\$ pour le broyage des branches situées au dépôt de branches au bout de la rue Poupart auprès de la compagnie *Broyage Mobile Estrie*.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2021-01-010
Comptes à payer
du mois de
décembre 2020
payable en
janvier 2021

Résolution #2021-01-010 : Comptes à payer du mois de décembre 2020 payable en janvier 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 payable en janvier 2021 soit:

Municipalité au montant de 191 304.95\$
Bibliothèque au montant de 2 806.56\$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Loisirs au montant de 13 642.26\$
Incendie au montant de 7 526.72\$
Salaires des pompiers pour le mois de décembre 2020 au montant de 43 960.80\$.
ADOPTÉE

2021-01-011 Comptes à payer pour le mois de janvier 2021

Résolution #2021-01-011 : Comptes à payer pour le mois de janvier 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de janvier 2021 soit:

Municipalité au montant de 43 982.37\$
Loisirs au montant de 792.27\$
Incendie au montant de 326.24\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h49, car sa conjointe est une employée administrative.

2021-01-012 Comptes payés durant le mois de décembre 2020

Résolution #2021-01-012 : Comptes payés durant le mois de décembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de décembre 2021 soit:

Municipalité au montant de 190 973.74\$
Bibliothèque au montant de 1 421.60\$
Loisirs au montant de 7 788.44\$
Incendie au montant de 2 034.75\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h50.

2021-01-013 Comptes à payer: Réhabilitation environnemental e des sols: Règlement d'emprunt #435

Résolution #2021-01-013 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de coûts ont été autorisés suivant la résolution #2020-11-331;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces dépassements de coûts une demande de subvention supplémentaire a été transmise;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 14857 de la compagnie *Construction Morival Ltée* relative au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville pour les travaux effectués au 11 décembre 2020 au montant total de 326 009.79\$ à même le règlement d'emprunt 435 jusqu'à concurrence de la dépense autorisée par ce dernier.

Il est également résolu que l'excédent soit payé à même la subvention supplémentaire octroyée si tel est le cas ou par les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-01-014
Comptes à
payer:
Reconstruction
de la piscine
extérieure et du
bâtiment de
service:
Règlement
d'emprunt #436

Résolution #2021-01-014 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine
extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 127 147.35\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Ministère de la Culture et des Communications Québec	16-545-01-01	Programme d'intégration d'œuvre d'art	1 252.67\$
GBI Experts-conseils inc.	15477	Accompagnement surveillance des travaux	1 839.60\$
Construction Richelieu	1962	Décompte progressif #4	124 055.08\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2021-01-015
Comptes à
payer:
Programme
TECQ 2019-
2023: Règlement
d'emprunt #439

Résolution #2021-01-015 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023:
Règlement d'emprunt #439

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs avis de changement émis et nécessaire à la réussite des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de C.P. Rail;

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de coûts ont été autorisés suivant les résolutions #2020-11-334 et 2020-12-365;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement des factures relatives au projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail dans le cadre du Programme TECQ (2019-2023) au montant total de 522 836.36\$ suivant la liste soumise à cet effet à même le règlement d'emprunt 439 jusqu'à concurrence de la dépense autorisée par ce dernier.

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Canadian Pacific Railay	11126626	Surveillance des travaux sous la voie ferrée	6 929.54\$
Shellex Groupe Conseil	14651	Honoraires professionnels	12 152.86\$
Gérald Théorêt inc.	16337	Progressif #1 pour remplacement de la conduite d'aqueduc	503 753.96\$

Il est également résolu que l'excédent soit payé à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-01-016 Comptes à payer: Centre sportif régional Groupe DPJL inc.

Résolution #2021-01-016 : Comptes à payer: Centre sportif régional Groupe DPJL inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre sportif régional Groupe DPJL inc.* au montant de 4 307.22\$ représentant la location de glace du 07 septembre au 18 octobre 2020 suivant la facture numéro 174.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-01-017 Compte à payer: Ville de Saint- Jean-sur- Richelieu

Résolution #2021-01-017 : Compte à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant total de 17 967.53\$ représentant l'entraide mutuelle pour le mois de novembre suivant les factures numéro 0FD001171, 0FD001172, 0FD001209 et 0FD001210.

Il est également résolu que la moitié de ces factures soient payées par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Contributions financières

Contributions financières

2021-01-018 Contribution financière: Centre Sportif Régional Louis- Cyr inc.

Résolution #2021-01-018 : Contribution financière: Centre Sportif Régional Louis-Cyr inc.

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente relative à l'aide financière municipale est intervenue entre les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin, Canton de Hemmingford et le Centre Sportif Régional Louis-Cyr inc.;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité de Napierville pour l'année 2021 relativement aux infrastructures s'élève à 13 233.23 \$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la contribution relative au remplacement des infrastructures du Centre Sportif Régional Louis-Cyr inc. au montant de 13 233.23\$ suivant la facture numéro 174.

ADOPTÉE

2021-01-019 Contribution financière: Regroupement des personnes handicapées

Résolution #2021-01-019 : Contribution financière: Regroupement des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 12 325\$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville nomme la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021.

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 12 325\$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Napierville, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2021-01-020
Contribution
financière:
Croix-Rouge
canadienne

Résolution #2021-01-020 : Contribution financière: Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale est maintenant terminée et qu'une nouvelle entente nous a été transmise en date du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente le montant par habitant est de 0.17\$ pour l'année 2021 et de 0.18\$ par habitant pour les années 2022 et 2023;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est également résolu de payer la somme de 698.70\$ à la Croix-Rouge canadienne représentant la contribution municipale pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-01-021
Permis
d'exploitation de
salles publiques

Résolution #2021-01-021 : Permis d'exploitation de salles publiques

CONSIDÉRANT QU'un permis d'exploitation de salle publique doit être délivré par la Municipalité afin d'obtenir le permis de boisson nécessaire lors de réception.

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, le Chalet des Loisirs et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL louent leurs salles pour des réceptions.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE des permis d'exploitation de salle publique soient accordés pour le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et pour le Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'année 2021 et que ces permis portent respectivement les numéros 101, 102 et 103.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-01-022 Ministère des Transports : Permis d'intervention

Résolution #2021-01-022 : Ministère des Transports : Permis d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce ministère;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville demande au ministère des Transports du Québec que les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise le Directeur des travaux publics, à signer les permissions de voirie et les permis d'intervention;

QUE la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

ADOPTÉE

2021-01-023 Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec: Protocole d'entente

Résolution #2021-01-023 : Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec: Protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec pour la reconstruction de la piscine municipale extérieure et son bâtiment de service ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente prévoyant les obligations des parties doit être signé par la Municipalité de Napierville conjointement avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'éducation ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le protocole d'entente à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'éducation et la Municipalité de Napierville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

Il est également résolu que ce protocole d'entente soit transmis aux parties signataires.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Programme TECQ 2019- 2023

2021-01-024 Programme TECQ 2019- 2023: Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint- Alexandre: Autorisations

Programme TECQ 2019-2023

Résolution #2021-01-024 : Programme TECQ 2019-2023: Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre: Autorisations

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023, la programmation présentée par la Municipalité de Napierville le 05 août 2020 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 août 2020 pour les priorités 1 et 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 3 du programme TECQ (2019-2023) des travaux de remplacement du drainage pluvial touchant les rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre ont été approuvés;

CONSIDÉRANT QUE des études ont été effectuées relativement au réseau pluvial des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre et que ces études ont démontré la nécessité de ce remplacement du drainage pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2020-11-330 mandatant la firme Shellex Groupe Conseil pour les services professionnels relativement au drainage pluvial des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE certaines autorisations seront nécessaires;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville autorise Shellex Groupe Conseil (4368894 Canada inc.) à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi que tout autre ministère et la municipalité régionale de comté (MRC) Les Jardins-de-Napierville, et ce dans le cadre du projet :« Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre» ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Municipalité de Napierville autorise la Directrice générale à acquitter les frais de la demande d'autorisation;

QUE la Municipalité de Napierville confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mis en place dans le cadre de ce projet et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces services soient effectués à même le règlement d'emprunt 440 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

ADOPTÉE

2021-01-025
Programme
TECQ 2019-
2023: Drainages
des rues Laurin,
Saint-Henri et
Saint-
Alexandre:
Étude
géotechnique

Résolution #2021-01-025 : Programme TECQ 2019-2023: Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre: Étude géotechnique

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) il est prévu de remplacer une section du réseau d'égout pluvial de la rue Laurin, St-Alexandre et St-Henri;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Shellex Infrastructures pour la préparation des documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de mandater un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique phase II pour compléter les documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe ABS a présenté une offre de service à cet effet au montant de 13 400\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Groupe ABS au montant de 13 400\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 440 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

2021-01-026
Programme
Emploi-Été 2021

Résolution #2021-01-026 : Programme Emploi-Été 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

1. QUE la Municipalité de Napierville accepte la responsabilité du projet « Programme Emploi été » pour le service des loisirs ainsi que pour les travaux publics de la Municipalité de Napierville et que Madame Chantale Pelletier, Mairesse et/ou Madame Julie Archambault, Directrice générale, est/sont autorisé(s) au nom de la Municipalité de Napierville à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

2. QUE la Municipalité de Napierville s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

2021-01-027
Site web:
Renouvellement
contrat de
Monsieur
Raymond
Archambault

Résolution #2021-01-027 : Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité est terminé;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Archambault accepte de renouveler son contrat pour l'année 2021 aux mêmes termes et conditions que celui de 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est satisfait du travail accompli par Monsieur Archambault;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De renouveler le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la Municipalité aux mêmes termes et conditions que celui de 2020, à savoir au taux horaire de 20\$.

Il est également résolu d'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Napierville, le contrat d'engagement à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Raymond Archambault.

ADOPTÉE

2021-01-028
Contrat pour
Méthode
simplifiée

Résolution #2021-01-028 : Contrat pour Méthode simplifiée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir les services pour une mise à jour ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec, et ce à compter du 1er janvier 2021 et pour toutes les périodes suivantes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels de la firme *Planitaxe (Éthier Avocats)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité versera à la firme pour le travail exécuté, une commission équivalente à 25%, calculée en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme *Planitaxe (Éthier Avocats)* relativement à la récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2021 et d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer le contrat de services.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Aucune question citoyenne n'a été transmise et aucune assistance, car séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-01-029
Levée de
l'assemblée

Résolution #2021-01-029 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h03.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE